

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 AVRIL 2021

N° 2021-06-02

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf avril deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre des lois n° 2021-160 du 15 février 2021 et n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Nombre de délégués  
En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix  
En exercice : 36  
Présentes : 21  
Exprimées par pouvoirs : 6  
**Total (mini 19) : 27**

**Quorum atteint**

### Délégués présents.es

#### **3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

#### **1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)**

Corinne MOULIN

#### **13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

### Délégués excusés.es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Claude AURIAS, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSEN à Éric RICHARD

### Déléguée excusée :

Marlène MOURIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Le tilleul des Baronnies provençales comme patrimoine culturel immatériel – mission d'enquête – Budget prévisionnel et plan de financement

### Rapport

Le Président expose,

Entre 2016 et 2018, le Parc naturel régional des Baronnies provençales, grâce au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, a pu mener un travail d'enquête en anthropologie sociale concernant le tilleul des Baronnies provençales.

Ce travail a ensuite été valorisé dans le cadre d'une série d'actions menées par le Parc naturel régional et soutenues par l'Europe (programme Leader) et la Direction régionale des Affaires culturelles. Elles visent à instaurer de nouvelles formes de coopérations entre les acteurs de la filière de production et de valorisation du tilleul afin d'en revaloriser la production.

Toutefois, dans le cadre des contacts avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, il est apparu important de finaliser le travail d'enquête ethnologique par la rédaction d'une fiche, destinée à l'inventaire participatif national du Patrimoine culturel immatériel et consacrée à la cueillette et au séchage du tilleul dans les Baronnies provençales.

La conseillère ethnologie de la DRAC a donc proposé d'accompagner financièrement la finalisation de cette étude qui comporterait trois volets :

- Une phase d'entretiens et de reportage photographique sur la cueillette et le séchage du tilleul, menée dans la perspective de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel (entretiens, transcriptions, traitement de documents d'archives et des photographies)
- Une animation spécifique autour de la finalisation de ces fiches
- Une série de restitutions intégrant des actions de transmission destinées à partager les connaissances acquises autour de la sauvegarde de la cueillette du tilleul et la fiche PCI. Ces restitutions pourront prendre la forme de réunions, d'ateliers, etc.

Cette fiche, finalisée et validée, sera disponible sur le site internet du Parc et accessible sur le site du Ministère de la Culture. Elle sera aussi adressée aux acteurs de la filière et pourra également être utilisée dans le cadre d'une éventuelle labellisation de la production de tilleul des Baronnies provençales (IGP, AOP).

Pour mener ces missions, il est proposé d'augmenter le temps de travail de Jeanne Robert, actuellement vacataire auprès du Parc de 262 heures, aux mêmes conditions de rémunération (IB 625 / IM 524). Son temps de travail sera décompté de façon spécifique, afin de distinguer ces missions de celles prévues pour le programme Leader.

Son travail sera complété par un temps de travail du chargé de mission « patrimoine culturels et culture » pour un montant total de 6 journées, qui représentera la part d'autofinancement du Parc. Ces journées seront consacrées à la préparation et à l'animation des réunions destinées à la finalisation.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (en TTC)		Recettes en €	
Vacation pour la réalisation d'une mission complémentaire portant sur l'élaboration et la rédaction d'une fiche PCI	6 000 €	Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, ethnologie	6 000 €
Déplacements	500 €	Autofinancement du Parc - Valorisation de la mise à disposition du chargé de mission « patrimoines culturels et culture »	2 000 €
Préparation et animation des réunions d'information et de restitution autour de la fiche PCI – chargé de mission « patrimoines culturels et culture »	1 500 €		
TOTAL	8 000 €	TOTAL	8 000 €

### Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2016-09-15 en date du 15 septembre 2016
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2019-05-02 du 31 mai 2019
- Considérant la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et plus particulièrement les mesures I-4-3 « partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire » et II-2-1 « promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens »
- Considérant l'importance du patrimoine culturel immatériel dans la compréhension des caractères et des patrimoines naturel et culturels d'un territoire, reconnu depuis 2003 par l'UNESCO dans le cadre de la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel »,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'augmentation du nombre d'heures de travail de Jeanne Robert à hauteur, représentant un montant de 6 000 €
- **Valide** la sollicitation d'une subvention auprès du dispositif Patrimoine Culturel Immatériel de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 6 000 € soit 100% de la rémunération des heures de Jeanne Robert
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS